

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27/11/2017**

L'an deux mille dix-sept, le 27 novembre à 21H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2017

Étaient présents : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude – EL MEDDEB Taoufik – GAYRAUD Simone – LOPEZ Suzanne – MENDOZA Yves – PERRAMOND Katia – RUBIO Claude – SALA Gilles – VALERO Alain – VICENTE Angélique – ZENSZ Marie

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. CASTEL Jean-Claude est désigné à l'unanimité.

Après examen du compte rendu de la séance précédente, approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la séance.

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Isabelle BERTRAND, adjointe déléguée aux affaires socioculturelles et sportives, a présenté sa démission par courrier recommandé en date du 24/10/2017, reçu le 25/10/2017. Le Préfet de l'Aude a accepté cette démission le 3/11/2017. Il convient donc de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, à l'élection d'un nouvel adjoint.

1) INSTALLATION DE M. EL MEDDEB TAOUFIK EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le conseil municipal a donc procédé à l'installation Mr EL MEDDEB Taoufik en qualité de conseiller municipal.

2) ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Le conseil municipal décidé de maintenir à 4 le nombre des adjoints au maire. L'assemblée a donc procédé à l'élection d'un 4^{ème} adjoint, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le vote a eu lieu à bulletin secret.

Madame Sabine BANCO qui s'était portée candidate a été élue (14 voix pour – 1 abstention – 0 contre).

3) DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

A la suite de la démission de Mme BERTRAND, l'assemblée a dû également procéder à la désignation d'un nouveau communautaire conformément aux dispositions de l'article L.273-10 du Code Electoral.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de la désignation de Mme BANCO Sabine en qualité de conseillère communautaire.

4) EXERCICE DE LA NOUVELLE COMPETENCE GEMAPI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS ET PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRLCM

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité

- l'inscription dans les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, à compter du 01/01/2018, de la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- le transfert de cette compétence selon la logique de bassin versant, aux syndicats mixtes ayant vocation à être reconnus comme Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), dont le Syndicat Orbieu-Jourres
- la représentation des communes au sein de ces EPAGE par la CCRLCM.

5) DEMANDE DE MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Plusieurs agents communaux ont sollicité l'ouverture d'un compte épargne temps. Ce dispositif, régi par les décrets n°2004-878 du 26/08/2004 modifié et n°2010-531 du 20/05/2010, permet aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés sous certaines conditions :

- le CET est alimenté par le report de jours de congés annuels ou de jours de RTT.
- le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne peut être inférieur à 20.
- le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

Un projet de délibération sera soumis pour avis au comité technique paritaire. Le conseil municipal délibèrera ensuite sur l'instauration du CET et la mise en place d'un règlement.

6) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Une subvention exceptionnelle de 300 € a été attribuée, à l'unanimité, à l'association Club Mokuso Karaté Do de la commune. L'activité du club, le nombre d'adhérents, avec des cours pour enfants et adultes, l'organisation de la rencontre annuelle à l'Espace Culturel les 23,24 et 25 mars 2018 et la nécessité de remplacer une partie des équipements motivaient la demande d'aide financière présentée par l'association.
- A la suite d'une question concernant le déficit de l'association « 3F Animations », qui organise les jeux inter-villages de FERRALS, FONTCOUVERTE et FABREZAN, il a été rappelé que le conseil municipal avait décidé à l'unanimité d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 550 € et de limiter l'engagement de la commune à ce montant. Le solde restait à financer par les communes de FONTCOUVERTE et FABREZAN.
- Des nuisances sont régulièrement constatées sur le chemin reliant la route du lac et la cave coopérative. Des jeunes avec 4 ou 5 voitures se réunissent régulièrement le soir et laissent sur place divers déchets (bouteilles, papiers, cartons d'emballage alimentaires...). M. le Maire a répondu que la gendarmerie serait informée afin que des rondes soient effectuées dans ce secteur. Le policier municipal ne peut en effet patrouiller seul de nuit.
- Informations diverses :
 - Début des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la montée du Château d'Eau débuteront le 28/11/2017. Ils se poursuivront ensuite rue du Théâtre, rue de l'Egalité et rue des Nobles. Le chantier est prévu jusqu'à fin mars.
 - Lors de la séance du Conseil Municipal du 23/10/2017, il avait été décidé de matérialiser des emplacements pour les commerçants ambulants du marché, sur la place du Château. Les travaux de marquage au sol et de pose de la signalétique étaient prévus le 29/11/2017. Les commerçants disposeront ainsi de 3 emplacements réservés. Les autres véhicules pourront donc désormais stationner les jours de marché sur les autres emplacements prévus. Des emplacements de stationnement seront également mis en place avenue du Clair Matin.
 - Le docteur EL MEDDEB a informé l'assemblée de la mise en place, à partir du mois de janvier 2018, d'une activité de gymnastique douce pour les personnes fragiles âgées d'au moins 75 ans. Les séances sont gratuites et seront dirigées par M. François VICENTE à la salle de musculation et à la salle BRASSENS (sous le cinéma). Les inscriptions se feront en mairie.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.